

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi seize juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

**Présents : 9**

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, BOCQUERAZ Nathalie, Philippe GALL, Noël GARDEN, Julien FIAT, Christophe RUET

**Absents excusés : Béatrice FIAT**

**Procuration : Béatrice FIAT donne pouvoir à Julien FIAT**

**Votants : 10**

Nathalie BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

### **Délibération n°2024-23 : CONVENTION DE COLLABORATION POUR L'APPUI AU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET COMPTABLE DES ASSOCIATIONS FONCIERES PASTORALES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place d'un service d'appui au fonctionnement administratif et comptable aux Associations Foncières Pastorales du territoire, par la Communauté de Communes de l'Oisans.

Jusqu'à présent un certain nombre de tâches administratives de l'AFP étaient réalisées par le secrétariat de mairie. Suite à la signature d'une convention tripartite entre la CCO, l'AFP et la commune, ces tâches seront réalisées par une secrétaire mise à disposition par la Communauté de Communes.

Le montant des cotisations versées à la Communauté de Communes pour ce service sera de :

- 10% du montant des loyers perçus pour l'AFP
- 280€ pour la Commune d'Ornon

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer la présente convention et tous documents y afférant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,  
Nicole FAURE**

